



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

COMIFAC

VI^{ième} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE FINAL

1. La sixième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue du 10 au 11 novembre 2010 à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC), sous le haut patronage de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République, Chef de l'Etat.
2. Cette session a été précédée du 08 au 10 novembre 2010 par la réunion des experts.
3. Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC.
4. Y ont également pris part les représentants des institutions sous-régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : CEEAC, COMIFAC, RAPAC, OCFSA, facilitation du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), Canada, France, Allemagne, Norvège, USAID/CARPE, BAD, FAO, GTZ, WWF, FFBC, ACDI, UNESCO, UICN, CIFOR, CIRAD, ICRAF, FSC, IIASA, FORAF/UE, PACEBCo, Fondation TNS, OSFAC, CEFDHAC, REPAR, REPALEAC, REJEFAC, REFADD, ainsi que les représentants de la société civile.
5. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par quatre allocutions : celle du Facilitateur du PFBC, du Ministre des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches de la République Centrafricaine et Président en exercice sortant de la COMIFAC, du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo, et du Vice-Premier Ministre, Ministre des Postes Téléphones et Télécommunications de la RDC.
6. Dans son allocution, Monsieur Gaston GRENIER, Facilitateur du PFBC, a remercié le président sortant de la COMIFAC pour le succès engrangé durant son mandat. Monsieur GRENIER s'est ensuite réjoui des acquis obtenus par les pays de l'Afrique Centrale à Copenhague, et qui seraient renforcés à Cancun, en dépit des difficultés rencontrées dans les négociations internationales sur le climat. Il a enfin exprimé sa satisfaction vis à vis des propositions formulées par les experts à cette conférence et qui sont en phase avec les composantes de la feuille de route de la facilitation canadienne du PFBC.
7. A son tour, Son Excellence Emmanuel BIZOT, Ministre des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches de la République Centrafricaine et Président en exercice sortant de la COMIFAC a pris la parole pour son discours bilan des deux années passées à la tête de l'institution. Après avoir rappelé les actions qui ont guidé sa feuille de route, le

Ministre a décliné ensuite les principales lignes de réalisations effectuées durant son mandat. Aussi, a-t-il remercié ses collègues frères d'Afrique Centrale, ainsi que les partenaires au développement pour tout le soutien dont il a pu bénéficier et qui a permis le rayonnement que connaît l'institution. Il a enfin remis le flambeau de la Présidence de la COMIFAC à la République Démocratique du Congo.

8. Prenant la parole, Son Excellence José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo, et nouveau Président en Exercice de la COMIFAC, a remercié son prédécesseur et a pris toute la mesure des défis qui l'attendent dans ses nouvelles responsabilités. Le Ministre a ensuite présenté la COMIFAC comme une famille et faisant partie d'une grande famille, et son potentiel exceptionnel a-t-il poursuivi fait de l'institution, le levain de l'Afrique dans les négociations internationales. Il l'a illustré à travers le succès eu notamment lors de l'Accord juridiquement contraignant sur le partage juste et équitable des ressources génétiques (APA). Il a enfin remercié les partenaires pour le soutien renouvelé à l'institution et à ses pays membres.
9. Son excellence Simon BULUPY, Vice-Premier Ministre, Ministre des Postes, Téléphones et Télécommunications de la République Démocratique du Congo a ouvert les travaux de la réunion ministérielle. Dans son allocution, il a rendu un hommage à l'œuvre de longue haleine de la COMIFAC qui rappelle la volonté des Chefs d'Etat de gérer de manière concertée les écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Il s'est dit convaincu que la COMIFAC dispose des potentialités à même d'impulser une dynamique sociale et économique de la sous-région. Enfin, il a mis son espoir sur cette conférence dont les mesures adoptées devront prendre en considération la situation des millions de personnes qui dépendent de la forêt du bassin du Congo.
10. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué ainsi qui suit :
 - Président : Son Excellence Jose ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la République Démocratique du Congo
 - Vice-Président : Son Excellence Martin MABALA, Ministre des Eaux et Forêts de la République Gabonaise
 - Premier Rapporteur : Son Excellence Jean Marie NIBIRANTIJE de la République du Burundi
 - Deuxième Rapporteur : Monsieur Nestor BAKANDJAKEN, deuxième Conseiller à l'Ambassade du Cameroun en RDC
11. Après la mise en place du bureau, le rapport général de la réunion des experts a été présenté par Madame EHETH Victoire du Cameroun.
12. Les Ministres ont ensuite examiné les points suivants de l'ordre du jour :
 - i. Projet de position commune des pays de la COMIFAC pour la participation à la 16^{ème} Conférence des Parties à la Convention climat
 - ii. Rapport biennal d'activités de la COMIFAC et institutions partenaires (octobre 2008 – octobre 2010)
 - iii. Plan d'action biennal du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (2011-2012)

- iv. Projet de budget biennal 2011-2012
 - v. Etat des lieux de l'harmonisation des politiques forestières en Afrique Centrale :
 - Directives sous-régionales sur la participation des populations locales, autochtones et des ONG à la gestion forestière en Afrique Centrale ;
 - Document de Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'Accès aux ressources biologiques/génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leurs utilisations (APA) ;
 - Document du Plan de formation sous-régional aux métiers et emplois de la gestion des aires protégées ;
 - Document de Stratégie de gestion des conflits Hommes-Eléphants en Afrique Centrale ;
 - Projets de décisions relatives à : (i) l'accroissement du recrutement dans le secteur public forestier ; (ii) la dotation du personnel technique forestier et faunique d'un statut particulier.
 - vi. Etude sur l'évaluation de la contribution des redevances forestières dans le développement socio-économique des populations d'Afrique Centrale
 - vii. Etude de faisabilité sur la pérennité de l'Observatoire des forêts d'Afrique Centrale (OFAC)
 - viii. Projets d'accords de coopération relatifs à la création et à la gestion des complexes transfrontaliers binationaux Cameroun-Tchad et Congo-Gabon
 - ix. Projet de Mémoire d'entente entre la COMIFAC, l'ASEAN et l'OCTA relatif à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière (coopération Sud-Sud)
 - x. Etude régionale sur la «Croissance Economique et Déforestation dans le Bassin du Congo - Modélisation des trajectoires de développement»
 - xi. Etude prospective sur l'évolution des écosystèmes forestiers du bassin du Congo à l'horizon 2040
 - xii. Etat d'avancement du Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo)
 - xiii. Etude sur l'impact économique, social et environnemental de la dégradation des terres en Afrique Centrale
 - xiv. Projet de Déclaration des Chefs d'Etat des pays membres de la COMIFAC concernant l'adoption du Plan d'Action pour l'application des législations sur le commerce de la faune sauvage (2011 – 2016)
13. L'examen du projet de déclaration de Kinshasa de position commune sur la préparation des négociations de Cancun a fait l'objet des débats riches entre les ministres. Quelques préoccupations évoquées par ceux-ci ont porté sur :
- les questions de transfert des technologies qui sont importantes pour les pays en développement en général et les pays membres de la COMIFAC en particulier. Pour cela, il a été suggéré que les pays puissent se doter de législations adaptées pour le transfert de technologies ;
 - l'attribution de crédits carbone pour laquelle les pays de la COMIFAC devraient être vigilants afin d'éviter l'injustice climatique qui consisterait à encourager les pays pollueurs à acheter des crédits REDD+ pour compenser leurs activités d'émissions de gaz à effet de serre.
14. La présentation du rapport d'activités biennal par le Secrétaire Exécutif a également donné lieu à des échanges fructueux sur les difficultés récurrentes de fonctionnement de la COMIFAC. En plus du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC,

d'autres options de financement de l'institution telles que le prélèvement d'un pourcentage sur les projets sous-régionaux coordonnés par la COMIFAC ont été évoquées. Cette option déjà préconisée par le Conseil des ministres de mai 2009 à Libreville comme un mécanisme de financement additionnel de la COMIFAC a été réaffirmée par les ministres. Toutefois, les ministres ont noté que les comptes de la COMIFAC n'ont jamais été certifiés par un cabinet d'audit international. Pour crédibiliser davantage l'institution, les ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de veiller à la finalisation de l'audit financier et comptable en cours afin de permettre que les comptes certifiés de la COMIFAC puissent être approuvés par le Conseil extraordinaire des ministres envisagé en mars-avril 2011. Les ministres se sont accordés sur le principe de reconduire le cabinet d'audit international KPMG déjà sous contrat pour conduire les audits ultérieurs de la COMIFAC.

15. Au terme des délibérations des points sus-évoqués, les ministres ont pris les résolutions ci-après :
 - a. S'agissant du projet de déclaration de position commune, les ministres ont adopté la déclaration de Kinshasa sur la position commune des ministres en charge des forêts et de l'environnement d'Afrique Centrale sur la préparation des négociations de Cancun en vue d'un régime climat post Kyoto 2012 avec des amendements.
 - b. Relativement au rapport biennal d'activités (octobre 2008 – octobre 2010) de la COMIFAC, les Ministres ont adopté le rapport d'activités à la période sus mentionnée. Ils ont renouvelé les remerciements de la COMIFAC aux partenaires au développement pour leurs appuis multiformes à la COMIFAC et pour les initiatives développées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de convergence. Aussi, les ministres ont-ils exhorté les partenaires à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays de la COMIFAC à la mise en œuvre dudit plan. Par ailleurs, les ministres ont invité les gouvernements à inscrire dans leurs budgets annuels respectifs les besoins des Coordinations Nationales COMIFAC et à mettre à la disposition du Secrétariat Exécutif les moyens nécessaires pour son bon fonctionnement et la mise en œuvre du Plan de convergence. Les ministres du Congo et de la RDC ont annoncé à cette occasion l'engagement de leur pays à payer les arriérés de cotisations de la COMIFAC dans les brefs délais.
 - c. Concernant le Plan d'action biennal 2011-2012, les ministres ont adopté le plan d'action biennal. Pour permettre la mise en œuvre de ce plan d'action, les ministres ont invité les Etats à payer leurs arriérés de contributions égalitaires et les encours. De même, ils ont invité les Etats à accélérer la mise en place du mécanisme de financement autonome pour assurer le financement de ce plan d'action ainsi que ceux des institutions partenaires.
 - d. S'agissant du projet de budget biennal 2011-2012, les ministres ont adopté le budget et rappelé au Président en exercice de veiller à la mise en application des dispositions du traité instituant la COMIFAC, notamment celles de l'article 20.
 - e. Relativement aux directives sous-régionales sur l'implication des populations locales, autochtones et ONG dans la gestion forestière en Afrique Centrale, les ministres ont adopté ces Directives et invité les États membres à intégrer dans leurs législations et réglementations forestières, les dispositions y relatives. Ils ont exhorté les partenaires au développement, notamment la FAO à poursuivre leurs appuis pour la mise en œuvre de ces Directives au sein des États membres.
 - f. En ce qui concerne la Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'Accès aux ressources biologiques/génétiques et au Partage juste et équitable des Avantages

découlant de leur utilisation (APA), les ministres ont adopté cette stratégie et invité chaque pays membre de la COMIFAC à prendre des mesures adéquates pour la mise en œuvre de ladite stratégie. Ils ont remercié les partenaires au développement, et plus particulièrement la GTZ et l'initiative de renforcement des capacités en matière d'APA pour leurs appuis à la COMIFAC et à ses pays membres à la mise en œuvre du Plan de convergence. Les ministres ont invité le Secrétariat Général de la CEEAC à appuyer la mise en œuvre de la stratégie dans les pays à travers un programme régional de valorisation des ressources biologiques /génétiques. Ils ont enfin instruit le Secrétariat Exécutif d'élaborer un projet de cadre légal en matière d'APA en vue d'appuyer les pays à se doter de législations harmonisées sur APA

- g. S'agissant de la Stratégie d'atténuation des conflits Hommes-Eléphants en Afrique Centrale 2010-2014, les ministres ont adopté la Stratégie. Ils ont exhorté chaque Etat Membre à adapter cette stratégie sous-régionale au contexte national. Les ministres ont en outre demandé que des études approfondies puissent être menées pour affiner cette Stratégie afin que des solutions durables puissent être trouvées à la problématique du conflit homme-éléphant. Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif à élaborer des stratégies similaires pour d'autres animaux sauvages en conflit avec l'homme.
- h. Concernant le Plan de formation sous-régional aux métiers et emplois de la gestion des aires protégées en Afrique Centrale, les ministres ont adopté le Plan de formation.
- i. Relativement au recrutement dans le secteur public forestier et la dotation du personnel technique forestier et faunique d'un statut particulier, les ministres ont invité chaque pays membre à accroître le recrutement du personnel du secteur forêt-environnement et faunique et de le doter d'un statut particulier attrayant.
- j. S'agissant de l'étude de faisabilité sur la pérennité de l'OFAC, les ministres ont pris acte des conclusions de ladite étude. Ils ont adopté le dispositif institutionnel de l'OFAC avec la mise en place d'une cellule de coordination basée au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC chargée de la coordination de l'observatoire régional, des relations avec les observatoires nationaux et de la collaboration avec l'OSFAC et l'ensemble des partenaires. Ainsi, les ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de veiller à la mise en place et l'opérationnalisation de l'OFAC pour la phase de transition d'ici 2013 et pour sa consolidation au-delà et à sécuriser le financement de l'OFAC sur les ressources de la COMIFAC. Par ailleurs, les ministres ont remercié les partenaires au développement pour leurs appuis multiformes au fonctionnement de l'OFAC et exhorté ces partenaires ainsi que d'autres partenaires à renforcer leurs appuis techniques en vue de la mise en place des mécanismes et outils recommandés par l'étude pour assurer la pérennité de l'OFAC.
- k. S'agissant de l'étude sur l'évaluation de la contribution des redevances forestières dans le développement socio-économique des populations d'Afrique centrale, les ministres ont invité les Etats à appliquer les dispositions législatives et réglementaires relatives à la rétrocession d'une partie des taxes forestières aux collectivités décentralisées et aux populations locales. Aussi, les ministres ont-ils invité les pays à assurer le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans le processus de rétrocession et d'utilisation des ressources financières et à favoriser le renforcement du cadre juridique pour la gouvernance et la gestion des ressources mises à disposition des différentes instances. De même, ils ont invité les pays à prendre en compte les aspirations des populations locales et autochtones dans la planification des utilisations des ressources financières rétrocédées provenant des redevances forestières et à capitaliser sur les leçons tirées de la gestion des redevances

forestières pour concevoir les futurs mécanismes financiers liés aux marchés du carbone, des services environnementaux et des ressources génétiques.

- l. S'agissant du projet de Mémoire d'entente entre l'organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA), l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), les ministres ont pris acte du projet de mémorandum et donné mandat au Secrétariat Exécutif de poursuivre les échanges avec l'ACTO et l'ASEAN en vue de finaliser ledit projet. En outre, les ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de transmettre le projet de texte aux Etats membres pour qu'il puisse être relu et enrichi en vue de sa finalisation au cours de la prochaine réunion des ministres.
- m. S'agissant de l'état d'avancement du PACEBCo, les ministres ont pris acte de l'état d'avancement du programme. Ils ont instruit le Secrétariat Exécutif et l'unité de gestion du programme de veiller d'une part à la finalisation de l'audit organisationnel et institutionnel du Secrétariat Exécutif et des institutions partenaires de la COMIFAC, et d'autre part, à la mise en œuvre des conventions de partenariat pour l'exécution des activités du programme. Les ministres ont enfin réitéré leurs remerciements à la BAD et la CEEAC pour leur soutien financier à la mise œuvre du PACEBCO.
- n. Concernant l'étude sur l'impact économique, social et environnemental de la dégradation des terres en Afrique Centrale, les ministres ont pris acte des conclusions de l'étude faisant état d'une perte évaluée à plus de 5 milliards de dollars par an due à la dégradation de la qualité des terres. Ils ont invité les Etats à mettre en œuvre les recommandations de l'étude notamment : (i) réaliser une étude nationale détaillée de l'évaluation des coûts de la dégradation des terres, (ii) élaborer un plan national d'utilisation des terres (ou plan de zonage) sur l'allocation des terres en fonction des principaux modes d'utilisation et un document de politique nationale multisectoriel (agriculture, gestion forestière, élevage, mines, eau), (iii) élaborer une stratégie intégrée de financement de la gestion durable des terres et son cadre intégré d'investissement. Les ministres ont remercié les partenaires au développement et plus particulièrement le Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification pour leurs contributions et les exhorter à poursuivre leurs appuis. Ils ont enfin instruit le Secrétariat Exécutif à adresser une requête de financement aux fonds bilatéraux abrités par la Banque Africaine de développement pour le financement de ces études.
- o. Relativement au projet de Déclaration sur l'application de la législation sur le commerce de la faune sauvage en Afrique centrale, les ministres ont pris acte dudit projet et instruit le Secrétariat Exécutif de finaliser ce projet de Déclaration suivant une approche participative.

16. Les ministres ont aussi examiné certains points de l'ordre du jour en huis clos. Il s'agit de :

- Situation des institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC : OAB, OCFSA ;
- Organisation du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

17. Pour ces points, les ministres ont pris les résolutions suivantes :

- a. Concernant la situation des institutions sous-régionales partenaires de la COMIFAC, les ministres ont reconnu l'urgence de la réforme de l'OAB et de l'OCFSA.

- (i) Pour la situation de l'OAB, il a été mentionné que du fait des difficultés de fonctionnement de l'institution, tous ses fonctionnaires ont dû retourner dans leurs pays respectifs. La RDC assurant la présidence en exercice a été invitée à saisir officiellement le Gabon, pays siège de l'institution pour assurer la gestion des affaires courantes de l'OAB ; ceci en attendant les conclusions de l'audit organisationnel et institutionnel sous financement PACEBCo. Les conclusions de cet audit devront être présentées lors de la prochaine réunion extraordinaire de la COMIFAC prévue en mars-avril 2011 ;
 - (ii) Pour le cas de l'OCFSA, les ministres ont été édifiés par le rapport du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, président en exercice sur les dysfonctionnements de cette institution. Ils ont ainsi donné mandat au Président en exercice d'agir au mieux des intérêts de l'institution et de tenir informé le Conseil des ministres ;
 - (iii) Concernant la situation de l'ADIE, les ministres ont pris acte des conclusions du dernier Conseil d'Administration de l'institution qui portent essentiellement sur la décision du transfert du siège de Libreville à Malabo et le remplacement des cadres.
- b. S'agissant de l'organisation du 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale et du Sommet des trois massifs forestiers tropicaux, les ministres ont invité la RDC et le Congo à poursuivre les consultations pour s'accorder sur la tenue de ces événements.

18. Pour les questions diverses, le Ministre du Congo a rappelé ses paires de la tenue du deuxième Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) à Impfondo du 5 au 8 février 2011, et a demandé que cet événement soit inscrit dans le plan d'action de la COMIFAC.

19. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République Démocratique du Congo, son Président et son gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.
20. Conformément aux dispositions du Traité, les Ministres ont convenu que la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres se tiendra en 2012 en République du Tchad à une date à préciser ultérieurement.
21. Enfin, il a été procédé à la signature des accords de coopération relatifs à la création et la gestion des binationaux Mayumba-Conkouatti et Lac Télé-Lac Tumba respectivement entre le Congo et le Gabon d'une part, et le Congo et la RDC d'autre part. De même, le Communiqué conjoint du Comité Trinational de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) du Trinational de la Sangha (TNS) a été signé par les trois pays concernés à savoir le Cameroun, le Congo et la RCA.

Fait à Kinshasa, le 11 novembre 2010

Les Ministres